

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 41 Accompagner les familles dans le respect des règles dé			
Ancien Code	PAMI4B41SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF4410		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nicolas FONTAINE (fontainen@helha.be) Céline DERUDDER (derudderc@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement vise à doter l'étudiant des compétences nécessaires pour analyser les dimensions légales, éthiques, psychologiques et relationnelles des situations complexes rencontrées dans le cadre professionnel. Elle s'attache notamment à explorer les interactions entre soignants et patients, entre professionnels de santé, ainsi qu'entre les soignants et les structures organisationnelles. L'objectif est de permettre à l'étudiant d'intégrer ces connaissances dans ses pratiques d'accompagnement et de soins, en développant une posture réflexive, responsable et conforme aux exigences déontologiques et réglementaires de sa profession. L'UE encourage également une compréhension critique des enjeux contemporains liés à l'éthique du soin.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

- 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique

Compétence 6 Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective

- 6.1 1. Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible
- 6.2 2. Concevoir des stratégies pédagogiques et psycho-affectives
- 6.3 3. Mettre en œuvre les interventions
- 6.4 4. Evaluer et réajuster le processus et/ou stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention

Compétence 7 Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel

- 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
- 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
- 7.3 3. Développer la relation d'aide

Compétence 8 Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes

- 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes

Acquis d'apprentissage visés

Mobiliser les lois et les règles professionnelles dans des situations concrètes d'accompagnement à la parentalité

→ L'étudiant·e sera capable d'identifier les textes législatifs et réglementaires pertinents et de les appliquer de manière appropriée dans des contextes réels liés au soutien des familles et des personnes en situation de parentalité.

Adopter un raisonnement éthique pour analyser et résoudre des dilemmes professionnels

→ L'étudiant·e apprendra à reconnaître les situations comportant des enjeux éthiques, à structurer sa réflexion à l'aide de repères éthiques, et à proposer des pistes de résolution respectueuses des personnes concernées et du cadre professionnel.

Évaluer les conséquences des actions professionnelles sur les individus et les familles

→ L'étudiant·e développera sa capacité à anticiper les effets de ses décisions et interventions, en tenant compte des impacts potentiels sur la santé familiale, le bien-être des personnes accompagnées, ainsi que sur les dynamiques relationnelles.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI4B41SFA	Législation professionnelle	12 h / 1 C
PAMI4B41SFB	Ethique 3	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI4B41SFA	Législation professionnelle	10
PAMI4B41SFB	Ethique 3	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIUREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

5. Cohérence pédagogique

Dans la formation des étudiant·es sage-femmes, l'articulation entre éthique et législation est essentielle. Elle permet de développer une pratique professionnelle à la fois respectueuse des droits des personnes et guidée par des valeurs humaines. Face aux enjeux contemporains cette cohérence aide les futur·es professionnel·les à prendre des décisions éclairées, responsables et adaptées aux réalités du terrain.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Législation professionnelle			
Ancien Code	15_PAMI4B41SFA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF4411		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Céline DERUDDER (derudderc@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage vise à transmettre à l'étudiant les outils d'analyse des aspects légaux des situations problématiques rencontrées dans le contexte professionnel.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Recourir aux éléments théoriques permettant l'analyse approfondie de situations problématiques concernant essentiellement le respect du secret professionnel et les responsabilités civile et pénale de la sage-femme.
Connaître les implications de la parentalité sur la relation de travail.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Le secret professionnel
 - a. Historique, définition et évolution de la notion
 - b. La violation du secret professionnel : le code pénal et les sanctions
 - c. Les exceptions au principe
 - d. Exemples concrets
2. La responsabilité pénale de la SF
3. La responsabilité civile de la SF
 - a. Théorie
 - b. Examen d'un cas pratique : de la plainte de la patiente aux conclusions d'expertise
4. Les droits du parent qui travaille
 - a. La protection de la maternité
 - b. Le SEPP et l'analyse des risques du lieu de travail
 - c. Les congés de maternité et paternité et les causes de prolongation

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral et interactif

Dispositifs d'aide à la réussite

Analyse légale des situations au travers de cas réels et au travers de la jurisprudence.
Références et documentations disponibles sur internet (communiquées au cours)

Sources et références

Syllabus du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale « Devenir parent tout en travaillant »

Autres sources consultables sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours de l'étudiant
Jugements et articles de loi en rapport avec les matières abordées.

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

Principe

au Q2 : Travail écrit avec présentation orale lors du dernier cours

si UE non validé au Q2 : Travail écrit individuel à rendre par mail à l'enseignante et à poster sur ConnectED le 1er jour de la session

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Evm	100			Trv	100

Evm = Évaluation mixte, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ethique 3			
Ancien Code	15_PAMI4B41SFB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF4412		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nicolas FONTAINE (fontainen@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours visera à familiariser l'étudiant avec des concepts éthiques spécifiques à certains sujets d'éthique biomédicale.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Réaliser une démarche éthique

Évaluer la pertinence des décisions prises par des professionnels dans des cas réels ou simulés, en argumentant selon les principes éthiques et les recommandations professionnelles.

Justifier un choix clinique en situation de conflit de valeurs (ex. consentement éclairé vs urgence vitale).

Critiquer des protocoles ou pratiques institutionnelles sous l'angle de l'éthique et des droits des patientes.

Proposer des stratégies innovantes pour renforcer la communication éthique avec les patientes et leurs familles.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Les procréations médicalement assistées
2. Le dépistage génétique
3. Table ronde autour des sujets proposés par les étudiants

--

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Apports théoriques

Cours participatif

PPT

Reportages/documentaires

Dispositifs d'aide à la réussite

Possibilité d'entrer en contact par email avec le professeur afin de poser ses questions sur le cours et sur son travail

Sources et références

Une bibliographie des ouvrages utilisés et les sites internet de référence sont sur le PowerPoint du cours disponible sur Connected

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

PowerPoint (support du cours)

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Au Q2 : Travail écrit (20%) + présentation orale du travail écrit hors session (80%)

si l'UE n'est pas validée au Q2 : amélioration du travail écrit (100 %) au Q3

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	20		
Période d'évaluation			Exo	80	Trv	100

Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)

- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).